

203779



**PRÉFET DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES ALPES-MARITIMES**

**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

**CONSTATATION DES LIMITES DU DOMAINE PUBLIC
MARITIME AU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ DÉNOMMÉE
«INGLES» CADASTRÉE KH 194, 234 ET 263 SISE SUR LE
LITTORAL DE LA COMMUNE DE NICE**

Du 21 mars 2022 à 9H00 au 20 avril 2022 à 17H00

Conformément aux dispositions de l'article R. 2111-8 du code général de la propriété des personnes publiques, le dossier de constatation fait l'objet d'une participation du public par voie électronique.

La participation du public par voie électronique est ouverte par arrêté préfectoral en date du 24 février 2022 et organisée par le service maritime de la direction départementale des territoires et de la mer.

Cette consultation est menée selon les modalités prévues par les articles L. 123-19 et R. 123-46-1 du code de l'environnement.

Durant cette période, le dossier comprenant le rapport constatant les limites du domaine public maritime, ainsi que les avis des services consultés sera mis à la disposition du public par voie électronique sur le site Internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>

Les observations et propositions du public pourront être déposées :

- Par voie électronique :
ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr

en utilisant la fiche d'observations remplissable disponible sur le site internet mentionné ci-dessus

- Par voie postale : Services de l'État dans les Alpes-Maritimes - Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service maritime - CADAM - 147, boulevard du Mercantour - 06286 NICE CEDEX 3

Le dossier papier est consultable sur rendez-vous à prendre à l'adresse électronique mentionnée ci-dessus.

À compter de l'ouverture de la participation du public, des renseignements sur le dossier peuvent être obtenus auprès du service maritime de la DDTM par courrier à l'adresse susmentionnée.

Toutes observations ou questions relatives à l'organisation et au déroulement de la procédure peuvent être adressées par voie électronique à l'adresse indiquée ci-dessus.

L'autorité compétente pour prendre la décision en publiera une synthèse sur le site internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes. Au terme de cette procédure, le préfet des Alpes-Maritimes constatera les limites du domaine public maritime au droit de la propriété susmentionnée par arrêté préfectoral.

203766

**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**

**AVIS AU PUBLIC
DÉCLARATION DE PROJET PÔLE SANTE -
COMMUNE DE NICE
LANCLEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE**

Par la délibération n° 8.4 du 21 octobre 2021, le conseil métropolitain de la Métropole Nice Côte d'Azur a prescrit l'élaboration de la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) concernant le projet de Pôle Santé situé sur la commune de NICE.

Une concertation publique, visant à associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, est mise en œuvre à compter du lundi 28 février 2022.

La concertation publique se déroulera selon les modalités suivantes conformément à la délibération de prescription :

- Une NOTE EXPLICATIVE de présentation du projet du Pôle Santé sera mise à disposition du public :

- À la Métropole Nice Côte d'Azur, au Service de la Planification, 1 - 3 route de Grenoble - quartier de l'Arénas, NICE - immeuble Le Connexio - 2^{ème} étage - bureau 2.20 - (entrée côté boulevard René Cassin) aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h45.

- Et à l'Annexe de l'Hôtel de Ville, Bâtiment Corvesy, 6 rue Alexandre Mari, à NICE aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.

Le contenu de ce dossier évoluera et sera complété au fur et à mesure de l'avancement de la démarche d'élaboration de la déclaration de projet. Il comprendra notamment les avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables.

- Le contenu de ce dossier de présentation sera également disponible sur le site internet de la Métropole <http://www.nicecotedazur.org>.

- Un REGISTRE destiné à recevoir les observations du public sera mis à disposition du public à la Métropole Nice Côte d'Azur, au Service de la Planification, 1 - 3 route de Grenoble - quartier de l'Arénas, NICE - immeuble Le Connexio, 2^{ème} étage - bureau 2.20 aux jours et heures d'ouverture au public, et l'Annexe de l'Hôtel de Ville, Bâtiment Corvesy, 6 rue Alexandre Mari, à NICE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, selon les diverses modalités ci-dessous :

- En les consignants dans un des registres indiqués ci-dessus,

- Et/ou en les adressant par écrit à :

Monsieur le président de la Métropole Nice Côte d'Azur
CONCERTATION SUR LA
DÉCLARATION DE PROJET - PÔLE
SANTE NICE

Métropole Nice Côte d'Azur
Service de la planification
06364 NICE Cedex 4

- Et/ou en les adressant par voie électronique à Monsieur le président de la Métropole, en renseignant le formulaire de concertation publique disponible sur le lien de la Métropole : <http://www.nicecotedazur.org/habitat-urbanisme>

- Ou directement sur le lien à l'adresse suivante : <https://web.nice.fr/formulaires/cp-pole-sante/>

203772

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Suivant acte SSP en date du 03/02/2022, création de la société suivante : Forme : SAS - Dénomination sociale : «EG BAT» - Capital : 1 000 Euros divisé en 100 actions de 10 Euros chacune. Siège social : 11/13 place du Peyra I, résidence du Peyra I, 06140 VENCE. Objet social : Peinture intérieure et extérieure, ravalement et rénovation de façades. Président : ATTIA Thabet, demeurant 11/13 place du Peyra I, Résidence du Peyra I, 06140 VENCE. Transmission des actions : Toute transmission d'actions, cession, apport des actions est soumis à l'agrément préalable de l'associé majoritaire. Condition d'admission aux assemblées et droit de vote : Les décisions collectives sont prises sur convocation du président. Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de GRASSE.

203723

**CHANGEMENT
DE GÉRANT**

FRANBRICA société civile immobilière, au capital de 1 000 Euros. Siège social : 5 place Garibaldi, 06000 NICE - 752 692 434 RCS NICE. Suivant acte SSP en date du 19/02/2022, la collectivité des associés a nommé en qualité de gérants pour une durée indéterminée à compter du 19/02/2022, M. François ROUMEGOUS, dt 12 avenue de la République, 17560 BOURCEFRANC-LE CHAPUS et Mme Brigitte ROUMEGOUS, dt 46 av. Jean Jaurès, 17560 BOURCEFRANC-LE CHAPUS, en remplacement de M. Jean ROUMEGOUS, gérant démissionnaire. Pour avis. La gérance.

203762

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par acte SSP du 7 février 2022, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : OSMOSE - Forme : SARLCV - Siège social : C/o Riviera Réalisation, 136 boulevard des Jardiniers, 06200 NICE - Objet : Promotion immobilière de logements (vente et construction) - Durée : 99 ans - Capital social : 2 000 € - Capital minimum : 200 € - Gérance : Monsieur Mathieu GAROTTA, demeurant professionnellement C/o Riviera Réalisation, 136 boulevard des Jardiniers, 06200 NICE. Immatriculation : Au RCS de NICE.

203767

Empower All

SAS au capital de 1 000 €

Siège social : 2 impasse des Aloès,

06600 ANTIBES

RCS ANTIBES 907 901 557

AVIS

Par AGE du 10/02/2022, les associés ont décidé à compter du même jour : De constater la démission de Madame Anne-Laure SERET de sa fonction de directrice générale sans remplacement et de nommer Madame Anne-Laure SERET demeurant 2 impasse des Aloès, 06600 ANTIBES en qualité de présidente en remplacement de Madame Emilie PITOU démissionnaire. Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

203811

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une SCI dénommée «SCI NAOR» au capital de 1 000 Euros, ayant pour objet : La location, l'acquisition, de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction dont le siège social est 14 avenue des Baumettes, 06000 NICE. Durée : 99 années. Le gérant est M. Yoni BOTBOL demeurant 14 avenue des Baumettes, 06000 NICE. Immatriculation au RCS de NICE.

203769

EL HASSAN

SARL au capital de 5 000 €

en liquidation

102 rue de France, 06000 NICE

504 247 602 RCS NICE

**CLÔTURE DE
LIQUIDATION**

Aux termes d'une AGO en date du 31/07/2021, l'assemblée des associés :

- A constaté la clôture de la liquidation de la société en date du 31/07/2021.

- A déchargé M. TOUTAYO Riad de son mandat de liquidateur.

La société sera radiée du RCS de NICE. Pour avis.

203817

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une SCI dénommée «SCI LIAN» au capital de 1 000 Euros ayant pour objet la location, l'acquisition, de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont le siège est 14 avenue des Baumettes, 06000 NICE. Durée : 99 ans. Le gérant est M. Yoni BOTBOL demeurant 14 avenue des Baumettes, 06000 NICE. Les cessions de parts sociales entre associés sont libres. Immatriculation au RCS de NICE.



**Annonces
LÉGALES**

www.petitesaffiches.fr